

République Française



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 23 MAI 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le lundi 15 mai 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Gérard LACROIX (suppléant)

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Valérie PERAY, M. Nathan JACQUET *procuration*, M. Jean PALLUD *procuration*,

M. Jérôme JONFAL *procuration*

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL *procuration*, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS *procuration*, Mme Nathalie HENRY

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 Absent : 3

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MERMILLOD

Date d'affichage : 24 MAI 2023

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF A L'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DES DRONIERES (RD15) SUR LA COMMUNE DE CRUSEILLES

ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF A L'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DES DRONIERES (RD15) SUR LA COMMUNE DE CRUSEILLES

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, L. 2113-6 et L.2113-7 ;

Vu la délibération n°2023-58 du Conseil communautaire en date du 28 mars 2023 ;

Vu la convention de groupement de commande passée entre la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles et la Commune de Cruseilles en vue de la réalisation des travaux de sécurisation de la route des Dronières (RD15) située sur la commune de Cruseilles et de l'aménagement de dispositifs en faveur des amphibiens ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 28 avril 2023 ;

Considérant qu'une consultation en procédure adaptée avec possibilité de négociation a été lancée en vue de l'aménagement de la route des Dronières (RD15) située sur la commune de Cruseilles ;

Considérant que le lot 4 concerne spécifiquement l'installation de réseaux de conduites dont la maîtrise d'ouvrage relève de la CCPC ;

Considérant les diligences de publicité effectuée par la commune de Cruseilles en tant que coordonnateur du groupement de commandes ;

Considérant que six plis ont été remis dans le délai limite de réception fixé au 17 avril 2023 ;

Considérant le rapport d'analyse des offres remis par l'assistance à maîtrise d'ouvrage ;

Considérant l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par l'entreprise PERILLAT TP (74370) pour un montant de 131 233,15 euros HT ;

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ➔ **DECIDE** d'attribuer à l'entreprise PERILLAT TP (74370) le lot 4 du marché public relatif à la sécurisation de la route des Dronières (RD15) et l'aménagement de dispositifs en faveur des amphibiens pour un montant de 131 233,15 euros HT, sous réserve qu'elle produise ses attestations fiscales et sociales obligatoires

- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer toute acte s'y afférant, y compris en cas de mise au point avant le démarrage du marché

La Secrétaire de Séance
Sylvie MERMILLOD



Acte certifié exécutoire le : 24 MAI 2023

Le Président
Xavier BRAND

